

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le onze avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FAURIE, Maire.

Présents : Ch. FAURIE – J. FERNANDES - M. PORTES - A. LEGRAND - R. BERINGUIER - D. NADALIN - A. M. FERNEKESS – G. ESTAMPE - Ph. BOUCHE – M. F. SAURIN - T. MARTY - L. BONHOMME - D. MALHAIRE - D. HENRY - M. CAMP – R.M. URRIO LABEITIA - A. MASSOT

Absents excusés : M. SOULIGNAC - J.P. ROUANET – N. REY - N. DEYSSON - B. DE SOUSA - M.B. PANASSIE - G. CABESSUT - V. RICCI

Absents : T. PLAGNOL – C. ECHARDOUR

Procuration de V. RICCI à M.F. SAURIN
Procuration de M.B. PANASSIE à D. NADALIN
Procuration de N. DEYSSON à T. MARTY
Procuration de J.P. ROUANET à A.M. FERNEKESS
Procuration de G. CABESSUT à M. PORTES

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SAURIN a été nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur FAURIE souhaite la bienvenue à M. Alain MASSOT qui est désormais membre du Conseil Municipal.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2011

Rapporteur : Christian FAURIE

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 Février 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle qu'aux termes de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune". C'est donc d'une compétence générale dont est investi le conseil municipal pour délibérer des affaires communales. Toutefois, le conseil municipal a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs qui figurent à l'article L.2122-22 du C.G.C.T., ce que la présente assemblée a fait lors de la séance du Conseil Municipal du 15 Mars 2008.

Depuis le dernier Conseil Municipal, la décision suivante a été prise par le Maire :
rétrocession de la concession de cimetière FAURIE pour un montant de 101,63 € T.T.C.

COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5^{ème} MODIFICATION DU P.L.U. : PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Rapporteur : Alain LEGRAND

Monsieur LEGRAND informe l'Assemblée des différentes modifications devant être apportées au projet de modification n°5 du P.L.U.

Elles font d'abord suite aux observations de la Préfecture :

- intégration nécessaire des emplacements réservés dans le règlement graphique,
- matérialisation des espaces boisés classés conformément à la légende prévue dans le Code de l'Urbanisme,
- pastillage permettant une meilleure identification des bâtiments en zone A,
- changement de l'article de référence pour l'identification des éléments paysagers remarquables,
- nouvelle rédaction du règlement des zones 2U et 2 UC dans lesquelles sera désormais autorisé le stationnement de caravanes isolées constituant un habitat permanent depuis plus de 3 mois consécutifs.

D'autres modifications sont la conséquence de remarques émises par la Chambre d'Agriculture qui conteste le reclassement en zone Nh ou Nt de certaines constructions aujourd'hui classées en zone A. La Chambre d'Agriculture souhaiterait que chaque bâtiment soit classé en fonction de sa destination actuelle et potentielle. Or si la destination actuelle ne soulève aucune difficulté, le potentiel agricole relève de critères trop subjectifs. Quelques cas particuliers seront toutefois rectifiés.

Les dernières modifications qui interviendront découlent des observations de l'Agence Régionale de Santé : la charge de la station d'épuration sera augmentée de 28 EqH pour les 11 habitations qui seront desservies par l'assainissement collectif du fait de la modification du P.L.U. en cours ; les autres points soulevés par l'A.R.S. ne nécessitent pas d'adaptation du présent projet de modification du P.L.U.

Monsieur LEGRAND ajoute que les autres services consultés (Conseil Général, Conseil Régional, INAO, Chambre de Commerce et d'industrie) n'ont formulé aucune observation.

Par ailleurs, en complément des modifications introduites suite aux observations de la Préfecture, l'article 1 du règlement de la zone N sera modifié afin que soient autorisés dans cette zone les affouillements et les exhaussements non soumis à autorisation (art. R.421-19 k du Code de l'Urbanisme) et le stationnement des caravanes pour une durée inférieure à 3 mois pendant une période d'un an. De plus, les clôtures dépourvues de mur bahut et constituées soit de haies vives ou de grillages y seront autorisées.

Enfin, il ajoute que dans un soucis de clarification de certaines dispositions du règlement écrit, certains articles seront reformulés : il s'agit notamment du cahier de recommandations architecturales qui sera rédigé dans des termes moins directifs, et de la différenciation qui sera apportée entre les clôtures sur les emprises publiques et les clôtures sur les limites séparatives.

Compte tenu de l'importance des modifications présentées ci-dessus, Monsieur LEGRAND indique que l'enquête publique en cours va être prolongée de 15 jours, jusqu'au 29 Avril prochain.

PRESENTATION DU PROJET D'OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 2 AU « LE VIGE » DU P.L.U.

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE indique que ce projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du P.L.U. préfigure la restructuration de la partie Nord-Ouest de la commune par la création d'une nouvelle voie de liaison entre la RD 4 (au niveau de la zone commerciale) et la RD 77 (Chemin du Moulin à Vent).

Les parcelles concernées sont des terrains propriété de Monsieur CASTAING, actuellement classés en emplacement réservé au profit de la commune pour une part (extension du cimetière et nouveau parking) et en zone 2AU dans le P.L.U., pour l'autre part.

Pour ce qui est de l'emplacement réservé pour l'extension du cimetière, il convient de préciser que la capacité actuelle du cimetière ne permet de satisfaire que les 5 années à venir, d'où l'urgence à acquérir la parcelle concernée. Quant au parking actuel du cimetière, il est déjà parfois insuffisant pour certaines obsèques.

En ce qui concerne la zone 2AU, son ouverture à l'urbanisation ne peut intervenir qu'après modification du P.L.U., lorsque la commune le juge opportun et sur la base d'un projet d'aménagement qui corresponde aux souhaits d'urbanisation du Conseil Municipal.

A ce titre, lors de la création de la zone commerciale, l'axe de la voie à créer sur les terrains en question a été défini pour positionner correctement la canalisation d'eau potable

qui alimente cette zone commerciale à partir du Chemin du Moulin à Vent. Dans le même temps, la volonté de la commune a toujours été de créer une voie de contournement de l'agglomération et de délestage du carrefour central du village.

Sue ces fondements, des discussions ont été engagées depuis plus d'un an avec plusieurs aménageurs avant d'arriver au projet définitif présenté par PROMOMIDI qui a répondu en 1^{er} lieu à l'exigence fixée concernant le dimensionnement de la voie et l'aménagement en parallèle d'une liaison piétonne. Après d'âpres discussions avec les services du Conseil Général qui exigeaient dans un premier temps la modification du tracé de la voie et la réalisation d'un giratoire, il est précisé que la jonction de cette voie avec le Chemin du Moulin à Vent se fera avec le maintien de la voie dans sa position initiale et un aménagement sommaire avec îlots dans une emprise réservée pour un futur giratoire.

Monsieur FAURIE décrit ensuite le programme de logements prévu par l'aménageur qui devrait comporter 19 lots d'une superficie moyenne de 500 m², et un petit bâtiment collectif de 12 logements sociaux.

Monsieur FAURIE développe ensuite les différents intérêts de l'opération dont il s'agit : l'amélioration de la circulation au carrefour central, le renforcement de l'activité économique par le passage d'un trafic plus important dans la zone commerciale, la restructuration du village avec une nouvelle voie de communication, équipée de liaisons douces, la réalisation par l'équipe municipale d'un projet d'envergure, visible de tous et sans incidence financière pour la commune.

Afin de permettre à l'assemblée d'apprécier l'urgence de l'engagement de la procédure de modification du P.L.U., Monsieur FAURIE indique enfin que si la procédure est lancée avant la fin du mois, l'ouverture de la nouvelle voie à la circulation ne se fera qu'en octobre 2012, la fin des constructions correspondant aux 19 lots devant intervenir quant à elle en mars 2014.

Pour conclure, Monsieur FAURIE indique que la population que devrait amener l'opération complète de PROMOMIDI (19 lots et 12 logements sociaux) devrait être inférieure à 100 habitants.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité des membres présents, favorablement sur l'engagement de la procédure de modification n°6 du P.L.U. permettant la réalisation de l'opération présentée.

6^{ème} MODIFICATION DU P.L.U. : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Rapporteur : Alain LEGRAND

Monsieur LEGRAND informe l'Assemblée qu'une nouvelle procédure de modification du PLU s'avère nécessaire et qu'il convient de choisir un bureau d'études.

Le bureau d'études s'attachera à recueillir et analyser les données de base nécessaires à l'élaboration de la modification du PLU. Il réalisera le dossier de la 6^{ème} modification ainsi que le suivi de la procédure.

La présente modification portera sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU « Le Vigé », la réalisation d'une orientation d'aménagement de la zone, la modification du

règlement en rapport à l'orientation d'aménagement de la zone et la modification de l'enveloppe de l'emplacement réservé n°32 (extension du cimetière).

Monsieur LEGRAND informe le Conseil Municipal que deux bureaux d'études ont remis une offre. Le bureau ADRET – 26 rue de Chaussas 31200 TOULOUSE a présenté l'offre la mieux disante portant sur un montant de 4 066,40 € TTC.

Monsieur LEGRAND propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition du bureau d'études ADRET pour un montant de 4 066,40 € TTC et d'autoriser le Maire à signer le contrat de Maîtrise d'Oeuvre correspondant.

COMMISSION VOIRIE ET SECURITE

EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT, ADHESION DES COMMUNES DE BRUGUIERES, GRATENTOUR, LESPINASSE ET SAINT-JORY

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle au Conseil Municipal que la délibération n° 11/01, prise par le Conseil Syndical lors de sa séance du 25 Janvier 2011, portait sur la modification des statuts et l'adhésion des communes de Bruguières, Gratentour, Lespinasse et Saint-Jory au Syndicat.

Il indique qu'en application de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités, il appartient aux communes membres de délibérer sur l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal à la Carte des communes du canton de Fronton.

Au vu des délibérations des Conseils Municipaux de Bruguières, Gratentour, Lespinasse et Saint-Jory sollicitant l'adhésion au Syndicat pour la compétence Chantier d'Insertion et de pouvoir bénéficier des autres prestations, Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal d'accepter les demandes d'adhésion de ces communes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la proposition présentée.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPÉRÉES EN 2010

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE indique à l'Assemblée que dans le cadre de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006, un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire des communes de plus de 2000 habitants doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur FAURIE précise que seules sont prises en compte les opérations effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan doit être annexé. Aussi, certaines opérations engagées juridiquement en 2010 mais non réalisées budgétairement en 2010 ne figurent pas dans ce bilan.

Monsieur FAURIE présente le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2010 :

ACQUISITIONS DE TERRAINS NUS :

<i>Vendeur</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Situation</i>	<i>Superficie</i>	<i>Prix</i>
Consorts GALLI	E 1152 – E 1153	Lieu-dit « Lestanc »	668 m ²	Euro symbolique
M. et Mme BELIERES	E 1624	24 Rue du Fontanas	86 m ²	Euro symbolique
Mme Danièle DUPONT	E 1626	41 Rue du Fontanas	7 m ²	Euro symbolique
FRANCELOT	D 1435-1627-1648-1649-1665-1666-1691-1692-1703-1711	Lotissements	785 m ²	Euro symbolique
M. et Mme RAUX	D 2126	Lieu-dit « La Croix »	2237 m ²	20.800 €

CESSION DE TERRAIN NU :

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Situation</i>	<i>Superficie</i>	<i>Prix</i>
M. Louis BIASINI	D 1823 – D 2116	Lieu-dit « La Tuilerie»	221 m ²	Euro symbolique

Monsieur FAURIE propose à l'Assemblée d'accepter le bilan des acquisitions et cessions ainsi présenté.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la proposition présentée.

COMMISSION GRANDS TRAVAUX ET PATRIMOINE COMMUNAL

MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA RENOVATION DU BATIMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE – DAMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN indique que par décision du 11 Avril 2011, Monsieur le Maire a arrêté le choix des entreprises dans le cadre de la procédure de marché engagée pour les travaux de rénovation et amélioration du bâtiment de l'ancien presbytère.

Monsieur NADALIN rappelle les différentes étapes de la procédure de consultation engagée. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée qui a fait l'objet d'une publication dans la Dépêche du Midi du 1^{er} mars dernier. 32 dossiers ont été retirés et 19 offres ont été remises.

Le choix du Maire s'est porté sur :

Lot 1 (Démolition / Gros-œuvre) :	Entreprise SUD GROS ŒUVRE pour un
montant de 21.374,76 € HT soit 25.564,21 € TTC,	
Lot 2 (Charpente / Couverture) :	Entreprise SOREBA pour un montant de
18.139,90 € HT soit 21.695,32 € TTC,	
Lot 3 (Menuiseries / Fermetures) :	Entreprise KUENTZ pour un montant de
19.986,00 € HT soit 23.903,86 € TTC,	
Lot 4 (Plâtrerie / Cloisons / Doublage / Isolation) :	Entreprise RIEDI pour un montant de
14.850,83 € HT soit 17.760,60 € TTC,	
Lot 5 (Electricité / VMC) :	Entreprise RATIER pour un montant de
13.784,64 € HT soit 16.486,43 € TTC,	
Lot 6 (Plomberie / Sanitaires) :	Entreprise TECHNICALIMATIC pour un
montant de 6.189,10 € HT soit 7.402,16 € TTC,	
Lot 7 (Chauffage) :	Entreprise RATIER pour un montant de
7.141,89 € HT soit 8.541,70 € TTC,	
Lot 8 (Carrelages / Faïences) :	Entreprise CLS pour un montant de
5.413,10 € HT soit 6.474,06 € TTC,	
Lot 9 (Parquet flottant / Peintures ext et int) :	Entreprise VIT pour un montant de
10.806,41 € HT soit 12.924,47 € TTC.	

Soit un total de *117.686,63 € HT soit 140753,20 € T.T.C.*

Sur cette base, Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal de donner tous pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises concernées et de solliciter du Conseil Général une subvention pour cet investissement important.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la proposition présentée.

**COMMISSION SPORT CULTURE LOISIRS ET
COMMUNICATION**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION
SPORTIVE BASKET DU COLLEGE DES 3 VALLEES DE SALIES DU SALAT**

Rapporteur : Thierry MARTY

Monsieur MARTY informe l'Assemblée de la demande que lui a adressée la section sportive basket du Collège des 3 Vallées de Salies du Salat pour le financement de la participation d'une jeune Boulocaïne, scolarisée dans ce collège, au championnat de France qui s'est déroulé à Perpignan du 28 au 31 Mars derniers.

S'agissant de soutenir la participation d'une jeune Boulocaïne à une manifestation d'ampleur nationale, Monsieur MARTY propose en conséquence le versement d'une subvention exceptionnelle de 100,00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la proposition présentée.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BAOBAB 31

Rapporteur : Thierry MARTY

Monsieur MARTY rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association boulocaïne dénommée « BAOBAB 31 » dans l'organisation de la bourse aux livres du 12 Mars 2011. A ce titre, il propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 143,00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la proposition présentée.

**COMMISSION DES FINANCES ET DU
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Rapporteur : Christian FAURIE

Avant de présenter les résultats du Compte Administratif, Monsieur FAURIE rappelle que le Budget Primitif 2010, pour ce qui est particulièrement de la section de fonctionnement, a été bâti dans un esprit de grande rigueur avec des objectifs d'économie sur les dépenses et une grande prudence dans les recettes. Cette politique a permis de conforter le résultat des années précédentes et de dégager un très bon excédent de fin d'exercice. La section de fonctionnement présente un excédent de 514.692,85 €, soit 110.000 € de plus que l'année précédente.

En ce qui concerne la section d'investissement, le volume des opérations inscrites a été volontairement réduit (667.500 €) pour limiter le montant de l'emprunt (169.950 € réalisés) et minimiser ainsi l'évolution des charges financières qui impactent les charges de fonctionnement.

La section d'investissement présente toutefois un déficit de 160.117,32 Euros. Ce résultat négatif s'explique principalement par le fort déficit antérieur reporté (389.523,12 €). Il convient de préciser qu'après incorporation des restes à réaliser qui sont positifs (+ 24.868,75 €), ce déficit ne s'élève plus qu'à 135.248,57 €.

Monsieur FAURIE présente ensuite une analyse rétrospective financière de la commune sur les 5 derniers exercices : on constate d'abord en section de fonctionnement une augmentation constante des dépenses et des recettes et en section d'investissement, un niveau de dépenses faible, particulièrement en 2010, traduisant la volonté de la commune d'être prudente face aux incertitudes du moment. Pour ce qui est des soldes intermédiaires de gestion, les indicateurs d'épargne se sont améliorés ces 2 dernières années ; le ratio de désendettement s'améliore également sensiblement en 2009 et 2010 ; pour ce qui est du financement de l'investissement, la baisse des investissements durant les 3 derniers exercices a permis de réduire de façon conséquente le financement par l'emprunt ; parallèlement, l'autofinancement a été accru et va permettre de réaliser à partir de 2011 des investissements importants et indispensables.

Monsieur FAURIE poursuit en présentant le Débat d'Orientation Budgétaire des budgets de la Commune de Bouloc, à savoir le budget principal de la commune qui comprend essentiellement les différents services municipaux et leurs équipements, le personnel communal et les budgets annexes : la Caisse des Ecoles et le C.C.A.S. Il présente ensuite les résultats du Service Funéraire.

Pour faciliter la compréhension et le débat, n'apparaissent dans le document présenté aux conseillers municipaux que les points particuliers ayant des incidences financières en 2011. Toutes les charges n'ayant pas de modifications importantes par rapport à l'année 2010, ne sont pas traitées.

En ce qui concerne le budget général de la commune, de nombreuses évolutions ont été prises en compte dans la section de fonctionnement :

Les décisions gouvernementales ayant une incidence sur le budget des communes :

Les collectivités territoriales, et les communes en particulier, n'échappent pas aux réalités économiques du moment. L'Etat poursuit irrémédiablement son désengagement.

Les concours financiers de l'Etat sont gelés pour 4 ans ; dans ce cadre, la D.G.F., la Dotation Globale de Fonctionnement, principale dotation de l'Etat aux communes, ne bénéficie plus d'aucune indexation mais du fait de la volonté du gouvernement de développer la péréquation, elle augmente tout de même globalement de 0.4% par rapport à 2010 ; à Bouloc, l'augmentation de la D.G.F. est plus importante compte tenu de l'augmentation du chiffre de la population.

La Dotation de Solidarité Rurale devrait augmenter de 6,20 %.

La Loi de Finances pour 2011 confirme également la diminution des emplois aidés , conjuguée à une baisse du taux d'aide de l'Etat.

Monsieur FAURIE évoque ensuite les suites de la suppression de la taxe professionnelle : il rappelle qu'elle disparaît au profit de la Cotisation Economique Territoriale qui se décompose en une Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) dont le taux est voté par les communes et une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), affectée par l'Etat aux communes pour 26,5%.

Aux côtés de la C.E.T., ont été instituées plusieurs taxes sectorielles, à savoir notamment l'I.F.E.R. (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux qui devrait rapporter environ 35.000 € à la commune en 2012, soit pratiquement 10 fois moins que ce qu'aurait rapporté la taxe professionnelle pour la centrale photovoltaïque) et la T.A.S.C.O.M. (Taxe sur les surfaces commerciales).

Sont encore présentées *les autres mesures fiscales* :

Il est rappelé qu'à partir de cette année, les communes et les EPCI deviennent les attributaires uniques de la taxe d'habitation par le transfert, à leur profit, de la part

départementale de la taxe. Il est précisé que la loi de Finances neutralise, pour les contribuables, les écarts d'imposition qui ont pu être engendrés par un tel transfert et qui s'avèrent d'autant plus importants que le département avait une politique d'abattement nettement différenciée de celle de la commune. Ainsi une politique départementale d'abattement plus favorable que celle de la commune aurait mécaniquement augmenté la charge fiscale du contribuable. Par ailleurs, les divers ajustements précédents protégeant les contribuables peuvent entraîner des variations de ressources pour les collectivités concernées. La Loi de Finances neutralise en corollaire ces variations par un ajustement des dotations individuelles perçues au titre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Concernant les bases d'imposition, la loi de Finances pour 2011 revalorise de 2 % (légèrement supérieur à l'inflation prévisionnelle pour 2011 qui devrait se situer à 1,5%) les valeurs locatives cadastrales qui servent de base aux impôts directs locaux.

Pour ce qui est de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, les effets de la crise sur le marché immobilier continuent à se faire sentir : une diminution de 33% en 2010 fait suite à celle de 11% déjà constatée entre 2008 et 2009. Un redressement est toutefois pressenti pour l'année 2011.

Il faut également prendre en compte *l'augmentation des prix* : à côté des augmentations des prix voulues par l'Etat pour le gaz (+ 20%) et l'électricité (+10%), il faut tenir compte de la hausse des prix des carburants (+ 15%) et des denrées alimentaires notamment. L'évolution des dépenses courantes des mairies sur les 12 derniers mois (Panier du Maire) atteint + 1,9 %.

Les évolutions des services municipaux sont évoquées : création d'un second poste à la Police Municipale sur 6 mois du fait de surcharge de travail de l'agent en poste, intervention régulière d'une psychologue au LAEP compte tenu des besoins du service, augmentation du temps de travail des 2 agents de la Bibliothèque Municipale (+ 3h00 sur chaque poste), adaptation du personnel d'encadrement aux effectifs de l'A.L.A.E., adaptation des heures de ménage aux besoins compte tenu de la fréquentation de plus en plus importante de certains locaux (Centre de loisirs pour le R.A.M., P.A.J., Salle Omnisports).

L'objectif vers lequel il faut tendre est le renforcement du résultat de l'exercice de la section de fonctionnement pour financer l'autofinancement des investissements.

Pour y parvenir, une nouvelle augmentation du taux des 3 taxes ménages et de la C.F.E. de l'ordre de 1,5 %, devra être envisagée pour pouvoir affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en investissement. Il convient de préciser que le montant de l'impôt assuré 2011 s'élève à 1.748.189 € (+ 92.531 € / produit attendu 2010).

Du côté des dépenses d'investissement, certaines paraissent s'imposer (Restes à Réaliser et dépenses prioritaires), d'autres sont envisagées :

- *Les Restes à Réaliser* : programmation du chauffage à l'école élémentaire, acquisition parcelle Raux, amélioration du chauffage de la structure multi-accueil...
- *Les opérations prioritaires* : l'extension de l'école maternelle Phase 3 (700.000 €), la rénovation de l'ancien bâtiment du presbytère (150.000 €), l'acquisition foncière Castaing pour l'extension du cimetière (100.000 €) , le cheminement piétonnier de la Route de Castelnau (120.000 € couvrant les travaux de la 1^{ère} tranche et la phase administrative de la seconde) et la construction d'un nouveau Point Accueil Jeunes (100.000,00 €).
- *De nouvelles opérations* :

Elles sont classées cette année encore en plusieurs catégories : sécurité, économies d'énergie, entretien urgence 1, entretien urgence 2, acquisitions urgence 1 et acquisitions urgence 2.

Une analyse des charges de la dette fait apparaître qu'il serait possible d'inscrire outre les dépenses prioritaires, les dépenses relatives aux catégories sécurité, économies d'énergie, entretien urgence 1 et acquisitions urgence 1 en augmentant de manière mesurée les annuités d'emprunt pour les années suivantes ; il est donc proposé de se limiter à ces inscriptions budgétaires.

Pour ce qui est des recettes d'investissement, on peut noter une augmentation de conséquence du F.C.T.V.A. par rapport à l'année précédente auquel s'ajoute pour la dernière année le FCTVA du Service Assainissement. La T.L.E. augmente également fortement par rapport à 2010 (+ 50 %) ; au vu des inscriptions prévues en dépenses d'investissement, l'inscription d'un emprunt de près 700.000,00 € devrait être nécessaire pour l'équilibre de la section d'investissement.

En ce qui concerne les budgets annexes, il est précisé que le budget de la Caisse des Ecoles est quasiment stable compte tenu du maintien, voire légère baisse des effectifs scolaires ; celui du C.C.A.S. connaît une augmentation du fait du succès du repas des personnes âgées et du réajustement des charges de personnel devant être supportées par le C.C.A.S. Sont également pris en compte les ateliers équilibre, illettrisme et encore l'application du quotient Familial à l'A.L.S.H. (prise en charge des « chèques loisirs » sur l'année entière) ; en investissement, sera comptabilisée en recettes, la vente du terrain pour la construction des logements sociaux à Colomiers Habitat et en dépenses, l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le transport des personnes âgées et l'acquisition d'un abri collectif pour les Jardins Solidaires.

Le Budget du Service Funéraire est également reconduit, ne connaissant aucune évolution.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal d'approuver l'ensemble des orientations budgétaires présentées, ce qu'il accepte à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 23h15.

Relevé des délibérations :

2011/03/001	Urbanisme	6ème modification du P.L.U. : choix du maître d'oeuvre
2011/03/002	Intercommunalité	Extension du périmètre du Syndicat à la carte des communes du canton de Fronton
2011/03/003	Domanialité	Bilan des acquisitions foncières 2010
2011/03/004	Subvention - Demande	Marché de travaux de rénovation de l'ancien presbytère – Demande de subvention
2011/03/005	Subvention – Attribution	Subvention exceptionnelle au Collège des 3 Vallées de Salies-du-Salat
2011/03/006	Subvention – Attribution	Subvention exceptionnelle à l'association Baobab 31
2011/03/007	Finances	Débat d'Orientation Budgétaire

Emargements :

<i>Christian FAURIE</i>	<i>Josette FERNANDES</i>	<i>Michel SOULIGNAC</i> <i>Absent excusé</i>	<i>Ghislaine CABESSUT</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à M. PORTES</i>
<i>Jean-Pierre ROUANET</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à A.M. FERNEKESS</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Michel PORTES</i>
<i>Robert BERINGUIER</i>	<i>Marie SAURIN</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Louis BONHOMME</i>
<i>Dominique HENRY</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>	<i>Claire ECHARDOUR</i>	<i>Alain LEGRAND</i>
<i>Nadine REY</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Maryse CAMP</i>	<i>Valérie RICCI</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à M.F. SAURIN</i>	<i>Dominique MALHAIRE</i>
<i>Marie PANASSIE</i> <i>Absent e excusée</i> <i>Procuration à D. NADALIN</i>	<i>Philippe BOUCHE</i>	<i>Bernadette DE SOUSA</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Nadine DEYSSON</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à T. MARTY</i>
<i>Tiphaine PLAGNOL</i> <i>Absent</i>	<i>Rose-Marie URRIOLABEITIA</i>	<i>Alain MASSOT</i>	

<i>Christian FAURIE</i>	<i>Josette FERNANDES</i>	<i>Michel SOULIGNAC</i> <i>Absent excusé</i>	<i>Ghislaine CABESSUT</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à M. PORTES</i>